

COMMUNE DE LE RUSSEY

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes

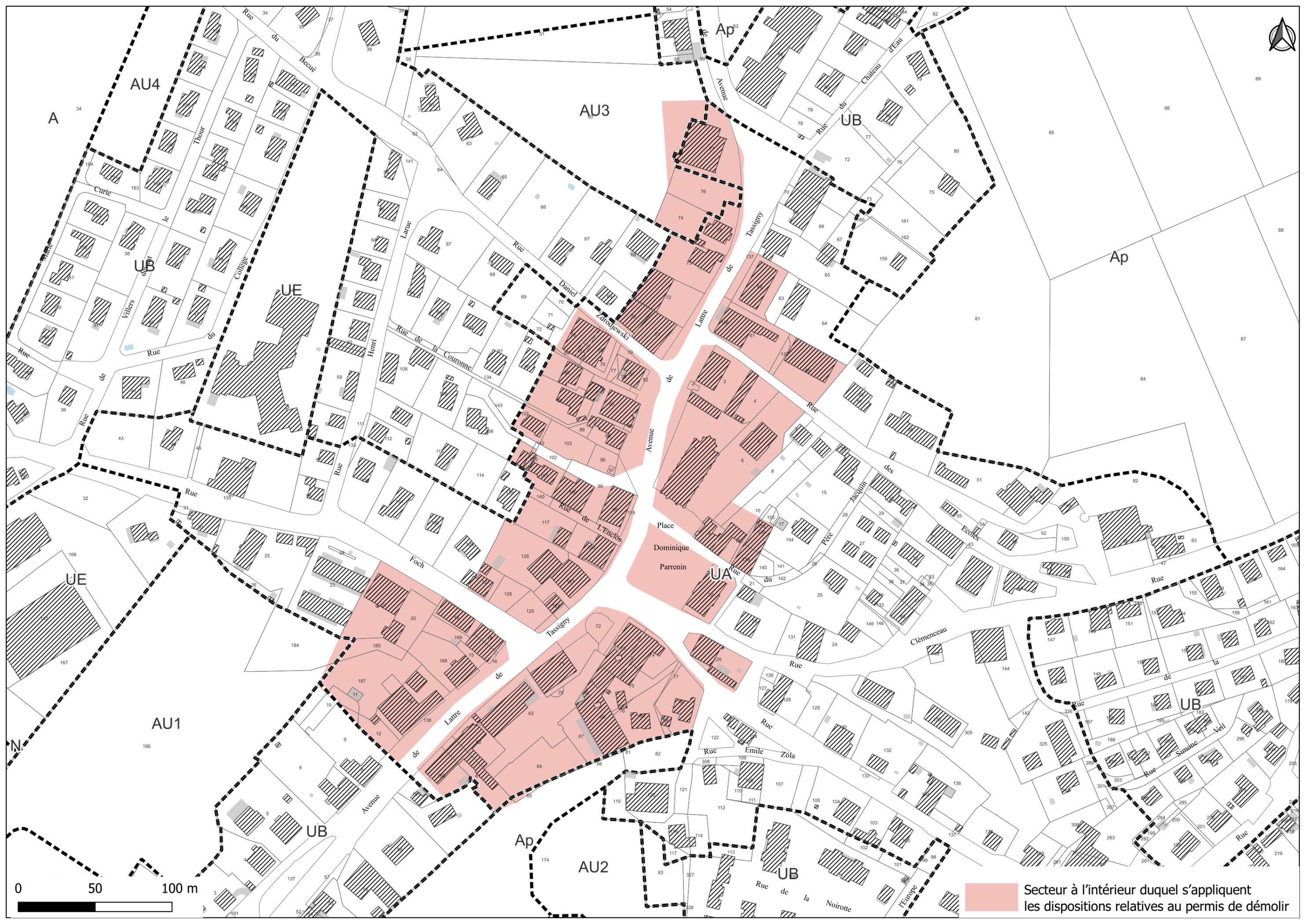
5.5 Parties de la commune soumises à permis de démolir

Pièce n°5.5

REVISION GENERALE

Arrêtée par délibération du
Conseil Municipal : 14/02/2025

Approuvée par délibération du
Conseil Municipal :



 Secteur à l'intérieur duquel s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir